

Règlement

TOURNOI D'ANCENIS

01 et 02 AVRIL 2017

Autorisé par la ligue des Pays de la Loire sous le n° :

xxxxxx/xxxx/xxxxxx

ARBITRAGE

- Le juge-arbitre sera Annick PICHOT assisté du juge-arbitre adjoint Pierrick GRANDIN
- Les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'en finale suivant les règles de la FFBAD,
- Gestion par le logiciel BADNET,
- Les décisions des juges arbitres et des arbitres sont sans appel.



TABLEAUX

- SH et SD le samedi ; DD, DH ET DX le dimanche
- Série : de R4 à NC
- Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans un seul tableau par jour,
- Organisation par poules de 3 ou 4 avec 2 sortants ou une poule unique de 5 suivi de phases finales en élimination directe,
- Début des matchs à 8h00,
- Le tournoi est ouvert aux joueurs de catégorie cadets, juniors, seniors, vétérans.
- Les joueurs seront placés dans les séries de leurs tableaux en fonction de leur classement au 18/03/2017.

VOLANTS

- Ils sont à la charge des joueurs, à part égale.
- Les matchs entre deux joueurs NC auront lieu en plastique (sauf accord des deux joueurs),
- Tous les autres matchs auront lieu en plumes (sauf accord des deux joueurs),
- En cas de litige les volants officiels sont OLIVER APEX 100 en classé et Yonex Mavis 300 en NC.



DEROULEMENT

- Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement après l'appel du match
- Le temps de repos entre chaque set est de 2 minutes
- Les tournois se dérouleront suivant les règles officielles de la FFBAD
- Matchs en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30.
- Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.
- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes
- Tout volant touchant une partie de la structure du gymnase liée au plafond, en dehors de la hauteur réglementaire, sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.
- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'échéancier affiché.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de compléter, de regrouper ou de modifier les tableaux en cas de nécessité (avec l'accord du juge arbitre)
- Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite sont : ordre d'arrivée de l'inscription complète et/ou tirage au sort
- Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée
- Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match
- Seul un représentant du club est autorisé à porter une réclamation au juge-arbitre
- Le présent règlement sera affiché dans la salle
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

CARTON

- Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

DOPAGE

- L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

FORFAIT ET FORMALITES

- Chaque participant inscrit ayant déclaré un forfait après la date du tirage au sort **le 25 mars 2017**, devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Toute participation à ce tournoi implique l'adoption du présent règlement.

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

La date limite d'inscription est fixée au 18/03/2017.

Les droits d'engagement sont exigibles à l'inscription.

En cas de forfait après le tirage au sort (samedi 25 mars 2017), ils resteront acquis au comité d'organisation sauf sur présentation d'un justificatif.

En cas de surnombre d'inscriptions reçues et payées avant la date limite, priorité sera donnée à la date de réception du courrier.